



Wallonie
COMMUNE DE VIELSALM

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Olivier et Caroline Dethier-Cocq, domiciliés Provedroux 7 à 6690 Vielsalm.

Le terrain concerné est situé Ottré à 6690 Vielsalm et cadastré 2^{ème} Division Section C n°184C.

Le projet est de type : construction d'une habitation unifamiliale à Ottré, et présente les caractéristiques suivantes :

- le projet s'écarte des prescriptions du Schéma d'Orientation Local d'Ottré en ce qui concerne :
 - A. Destination
 - L'habitation n'est pas implantée en mitoyenneté.
 - C. Implantation
 - Le bâtiment est implanté à moins de 4 mètres des limites de propriété.
 - D. Esthétique
 - Le carport ne respecte pas le caractère régional.
 - E. Matériaux
 - 1°) Murs extérieurs : le projet prévoit la mise en œuvre de deux types de matériaux, à savoir la brique et la pierre de schiste.
 - 2°) Soubassements ou plinthes : le projet ne prévoit aucun soubassement.
 - 3°) Encadrements des baies : le projet ne prévoit aucun encadrement des baies.
 - 5°) Toiture : Le carport est couvert d'une toiture plate.
 - F. Gabarit
 - La toiture du bâtiment principal présente une pente de 30 degrés.
 - I. Hygiène
 - Les W-C ne sont pas en contact direct avec l'air extérieur.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30, le mardi de 13h30 à 16h et le mercredi de 13h30 à 16h à l'Administration communale de Vielsalm, Service communal de l'urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service communal de l'urbanisme : Monsieur Philippe Maréchal (080/292817) – Madame Sabine Piette (080/292818) – Monsieur Guillian Delarbre (080/292816) – Madame Clotilde Bourdoux (080/292817).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 novembre 2026 au 17 novembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.
- par courrier électronique aux adresses suivantes : guillian.delarbre@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou clotilde.bourdoux@vielsalm.be.

A Vielsalm, le 29 octobre 2026
Pour le Collège,

La Directrice générale,
(s)Anne-Catherine PAQUAY

Le Bourgmestre,
(s)Elie DEBLIRE